STOCK

Frédéric Thiriez
Piem

Quatre ans après

Le^

QUATRE ANS APRÈS

8° Lb 61
1653

32
7-8

Frédéric Thiriez

Quatre ans après

Stock

85

DI - 02-10-1985 - 26441

Si vous souhaitez être tenu au courant de la publication de nos ouvrages, il vous suffira d'en faire la demande aux Éditions STOCK, 14, rue de l'Ancienne-Comédie, 75006 Paris. Vous recevrez alors, sans aucun engagement de votre part, le bulletin où sont régulièrement présentées nos nouveautés que vous trouverez chez votre libraire.

© 1985, Éditions Stock.



A Françoise BOURCIER, Jacques CHIEZE, Daniel LION, André HELDER, PIEM, Dominique STRAUSS-KAHN, qui ont conçu ce livre avec moi.

A Olivier APERT, François ARON, Marie-Françoise BECHTEL, Maurice BENASSAYAG, Simone BRANG-LIDOR, Jean-François BUREAU, Gilles CAZANAVE, CRITIAS, Yves DAUGE, Pierre DEBLOCK, Jean-Marie DELARUE, Jean-François DUBOS, Raymond FÉVRIER, Agnès FICHOT, Isabelle FRÉMIOT, Jean-Michel GAILLARD, Jean-François GUTHMAN, Sylvie HUBAC, Gilles JOHANET, Jean KAHN, Jean-Claude KARSENTY, Roland KESSOUS, Noëlle LENOIR, Élisabeth LION, Guy MATTEUDI, Gérard MOINE, François MONIER, Patrick OLLIVIER, Franck PERRIEZ, Guy PERRIMOND, Denis PIED, Hubert POIRIER, Danièle POURTAUD, Nicole QUESTIAUX, Jacques RENARD, Odile REY-CHAMBERON, François ROUSSELY, Jean-Éric SCHOETTL, Jacques TARNERO, Frédéric TIBERGHIEN, qui m'ont aidé à le réaliser.

Avant-Propos

Quatre ans, c'est la durée du mandat du président des États-Unis. Délai trop court pour voir une œuvre achevée, mais suffisant pour se forger une opinion. Quatre ans après l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, comment va la France?

Ce livre veut démontrer qu'elle va mieux. Source d'informations, il rassemble sous des rubriques variées l'œuvre accomplie dans différents domaines par l'équipe choisie par la France en mai 1981. Il permet, sur la base de données vérifiables, de mesurer le chemin parcouru. Bien sûr, la plaie du chômage est encore à vif. Les plus vulnérables, jeunes, femmes, personnes âgées, immigrés, vivent parfois très difficilement. Chacun le sait. Bien sûr, notre industrie n'a pas encore rattrapé le retard accumulé autrefois. Bien sûr, la délinquance sévit encore. Mais en feuilletant ce livre, on pourra toucher du doigt certaines réalités et écarter plus d'une idée fausse. Les Français ne sont pas faciles à gouverner. Ils aiment critiquer. Ils ne s'en laissent pas conter. Ils tiennent à leur indépendance d'esprit. César évoquait dans *La Guerre des Gaules* : « La prompte et soudaine résolution qui caractérise les Gaulois, leur amour pour le changement et leur promptitude à partir en guerre »...

1981 : après huit années de crise, l'économie française s'étouffe. La croissance a été divisée par deux. Le nombre de

chômeurs multiplié par quatre. Notre industrie est au creux de la vague : l'investissement a reculé de 15 %. L'effort de recherche a plongé. La part des productions étrangères sur le marché intérieur est passée de 25 % à 37 % et notre balance commerciale se dégrade profondément. En trois ans, notre déficit à l'égard de l'Allemagne a augmenté de 65 %. Il a triplé à l'égard des États-Unis. Le solde de nos échanges commerciaux, positif en 1973, accuse un déficit de 57 milliards en 1980. Le poids des prélèvements obligatoires continue d'augmenter d'un point environ chaque année.

La société elle-même présente des signes de blocage et de vieillissement. Les inégalités y sont très fortes : l'éventail des salaires est plus large que dans la plupart des autres pays développés, en particulier l'Allemagne. Les inégalités de fortune sont encore plus flagrantes que les différences de revenus. Aucun impôt ne vient les corriger. Depuis 1975, la crise a donné naissance à des phénomènes de pauvreté et de détresse sociale. Dans l'entreprise, les relations du travail restent figées et la participation des travailleurs en retard sur ce qui se fait chez nos voisins les plus avancés. La modernisation de l'entreprise fait bien l'objet de rapports et d'études, mais ceux-ci restent dans les tiroirs.

Retard encore dans le domaine des libertés. En 1981, la France demeure le seul pays d'Europe à appliquer la peine de mort. Elle conserve des juridictions d'exception, comme la Cour de sûreté de l'État. Elle s'est dotée de législations d'exception, comme la loi « anti-casseurs » ou la loi dite « Sécurité et Liberté ». La presse écrite, par un processus de concentration de plus en plus poussée, a vu se constituer, au mépris de la loi, de véritables empires de l'information, grâce à la passivité des pouvoirs publics. Le pluralisme de la presse, notamment en province, n'est plus qu'un mot. Les radios locales sont toujours interdites. L'État reste renfermé sur lui-même en raison d'une centralisation excessive et n'a pas voulu céder un pouce de terrain aux libertés locales, malgré les rapports et projets de lois successifs.

Aujourd'hui, où en sommes-nous? C'est vrai que la gauche

a eu à apprendre, puisque depuis vingt-trois ans, elle était écartée des dossiers. Cet apprentissage n'a pas été sans aléas, ni sans erreurs parfois. En 1981, il fallait prendre les mesures sociales attendues. Elles avaient été promises. Elles étaient indispensables. Mais la gauche n'imaginait pas à quel point notre appareil industriel était en mauvais état. Elle avait peut-être sous-estimé aussi le poids des contraintes extérieures. Alors, au bout d'un an, il a fallu s'adapter et emprunter le chemin de la rigueur.

Mais quelle adaptation? Quelle rigueur? Au cours de ces quatre années, le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages – revenu moins impôts et cotisations sociales plus prestations sociales – aura progressé de 4,2 % alors qu'il a diminué de presque 2 % en Allemagne. Pour les plus démunis : le minimum vieillesse a augmenté de 80 %. Le S.M.I.C de 70 %. La masse des prestations familiales de 80 %. Un demi-million de contribuables modestes ont été exonérés d'impôt sur le revenu. 450 000 chômeurs en fin de droits ont vu leur revenu mensuel porté à presque 2 000 francs en juillet 1985.

L'économie est sur la voie du redressement. L'inflation a été diminuée de moitié. Elle est ramenée à son niveau antérieur à 1973. Et cela malgré le retour à la liberté pour les trois quarts des produits industriels. Le déficit extérieur se résorbe. La situation financière des entreprises s'est nettement redressée. L'État a donné l'exemple par une gestion serrée des finances publiques et de la monnaie. Pour la première fois depuis quinze ans, les prélèvements obligatoires ont diminué en France. Dans l'industrie, l'investissement est reparti. Un effort de recherche sans précédent depuis quinze ans a été engagé. Seule, avec le Japon, la France a pu traverser la crise économique en évitant la récession. La croissance a toujours été positive depuis 1981, alors que la plupart des autres pays, même les États-Unis et l'Allemagne, ont connu des baisses de production.

Mais il y a le chômage, contre lequel la France n'a pas gagné la bataille. Pas encore. En attendant que les effets

positifs de la modernisation de notre industrie l'emportent sur ses effets négatifs, il a fallu panser les plaies du mieux possible, prendre des mesures sociales, pour les plus jeunes, pour les plus âgés. Cela a été fait.

Les réformes qui avaient été promises ont été réalisées : la retraite à soixante ans, la semaine de trente-neuf heures, la cinquième semaine de congés payés.

La décentralisation : les 37 000 communes, 95 départements et 22 régions de France sont enfin devenus majeurs. C'est la fin de la tutelle infantilisante et de la toute-puissance de « Paris ». La nationalisation des banques et de cinq groupes industriels, en février 1982, a donné un nouveau souffle à ces entreprises, l'État jouant pleinement son rôle d'actionnaire. Leur redressement financier est en cours. Les lois Auroux et la loi de « démocratisation » du secteur public ont permis de moderniser les relations sociales dans l'entreprise en favorisant l'expression des salariés et en encourageant la négociation collective.

Plus de libertés aussi dans le secteur de l'audiovisuel, avec l'autorisation donnée à plus d'un millier de radios locales d'émettre, la création prochaine de nouvelles chaînes de télévision, le lancement du plan câble, la création de la Haute Autorité de l'audiovisuel.

La peine de mort a été abolie, les juridictions d'exception et lois d'exception supprimées.

Sur le plan politique, la France a atteint sa majorité. La démonstration est faite qu'une véritable alternance est possible. L'apocalypse promise par l'opposition, la révolution dans la rue, n'ont pas eu lieu. La France fonctionne.

Par-delà les réalisations concrètes qu'énumère ce livre, une révolution des mentalités s'est opérée presque à notre insu.

L'entreprise a cessé d'être un lieu de perdition, et le profit une maladie honteuse. Les notions de coûts, de charges, de productivité, de compétitivité, ont aujourd'hui droit de cité dans les réunions syndicales comme dans les cabinets ministériels. On y parle de modernisation, de formation aux

nouvelles technologies, de développement de la ressource humaine. Les chefs d'entreprise ne s'y trompent pas : seule la nouvelle équipe avait la capacité politique et pouvait réunir les conditions sociales nécessaires pour lancer la modernisation. Mieux, elle est en train de la réussir.

Ce dont la France a besoin aujourd'hui, c'est d'un minimum de consensus sur les principes, et de beaucoup de pragmatisme dans l'action.

Que nous le voulions ou non, nous avons un langage, une sensibilité, une référence commune à la même géographie comme à la même histoire. Ne nous arrêtons pas en chemin.

Qu'on en juge! Nous avons progressé. Tous ensemble. Que pouvons-nous faire les uns sans les autres?

Frédéric THIRIEZ.





A

accidents de la route
administration
agriculteurs
alcoolisme
allocations familiales
aménagement du territoire
anciens combattants
associations
audiovisuel
automobile

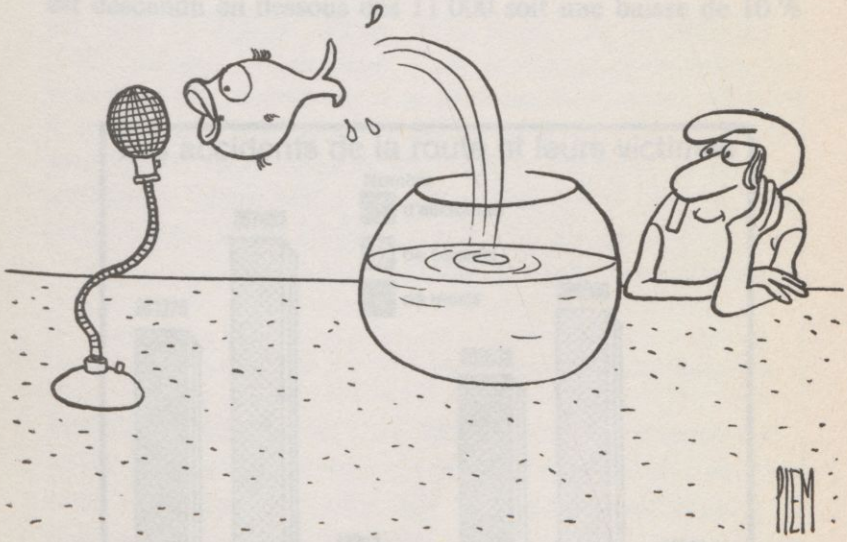

audiovisuel
ÇA BOUGE

A

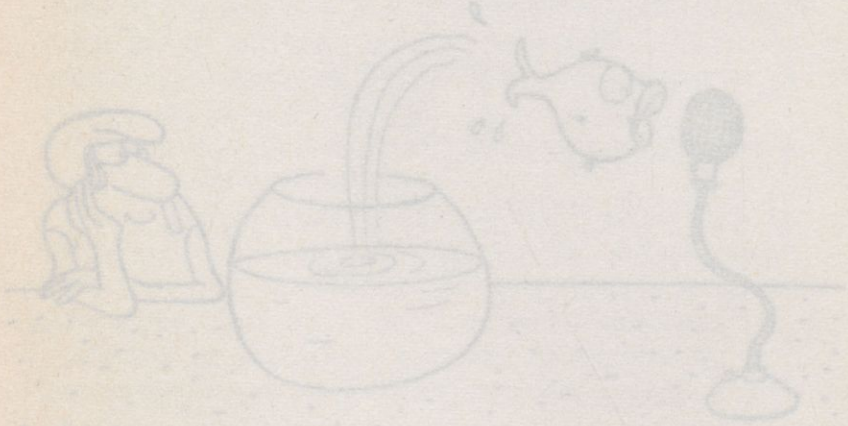

A

Accidents de la route

Chaque année, presque 12 000 morts sur nos routes! L'équivalent d'une épidémie! C'est moins qu'il y a dix ans, mais c'est encore un chiffre inacceptable. Sans compter les blessés et handicapés.

Le comité interministériel de la sécurité routière du 13 juillet 1982 a fixé des objectifs et s'est donné des moyens nouveaux.

L'objectif

Réduire du tiers en cinq ans le nombre des tués. C'est possible : de juillet 1984 à juillet 1985, le nombre de morts est descendu en dessous des 11 000 soit une baisse de 10 %

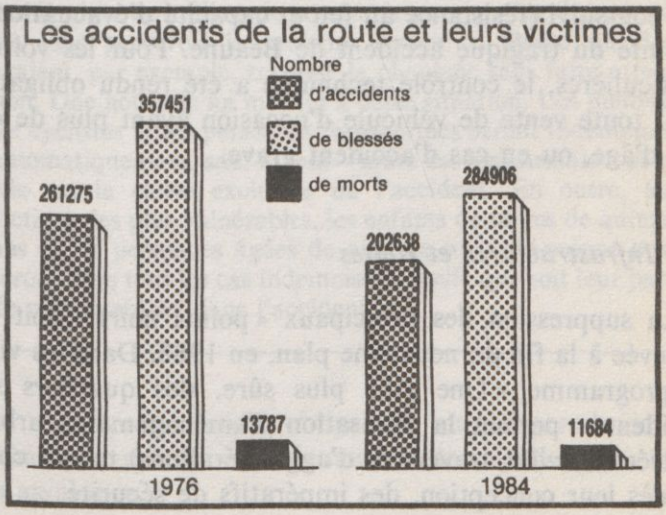

A par rapport à l'année précédente. C'est le chiffre le plus bas depuis 1964. Depuis cette date, pourtant, la circulation a été multipliée par 2,5.

Les moyens

La réglementation routière est déjà complète (et assez complexe!). Pas besoin de la modifier, sauf un léger abaissement des limitations de vitesse par temps de pluie (80 km/heure sur route et 110 km/heure sur autoroute) et l'obligation de rouler à 80 km/heure au moins sur la voie de gauche des autoroutes. En revanche, il faut encore un effort pour améliorer les véhicules et les infrastructures. Et surtout, pour mobiliser l'ensemble des automobilistes contre ce fléau que représentent les accidents de la route.

• *Véhicules*

Le limiteur de vitesse a été rendu obligatoire pour les véhicules poids lourds neufs à partir du 1er octobre 1983. Pour les autocars et autobus, le renforcement des normes a été poursuivi (résistance au feu et capacité d'évacuation), à la suite du tragique accident de Beaune. Pour les voitures particulières, le contrôle technique a été rendu obligatoire pour toute vente de véhicule d'occasion ayant plus de cinq ans d'âge, ou en cas d'accident grave.

• *Infrastructures et routes*

La suppression des principaux « points noirs » doit être achevée à la fin du neuvième plan, en 1988. Dans les villes, le programme « Une ville plus sûre, des quartiers sans accidents » permet la réalisation d'aménagements urbains (entrées de ville, traversées d'agglomérations) tenant compte, dès leur conception, des impératifs de sécurité.

A

• *Mobiliser la conscience des usagers*

Pour chaque accident mortel une enquête menée par des médecins, ingénieurs et policiers doit rechercher les causes et faire des propositions. Cinq mille personnes participent à ce programme appelé « RÉAGIR », proche des réalités locales.

Le même esprit de prévention a motivé les « contrats Objectif-10 % » associant État et collectivités locales (97 villes et 77 départements). Il en va de même pour la formation des futurs conducteurs dès l'école. Il faut dépasser la notion purement réglementaire de « code de la route » et aboutir à un « code de la conduite ».

TOUS LES ACCIDENTÉS DÉSORMAIS INDEMNISÉS

Près de trois cent mille personnes sont victimes chaque année en France d'accidents de la route. Mais un tiers d'entre elles ne percevaient jusqu'ici aucune indemnisation, sous le prétexte qu'elles avaient commis une faute. Ainsi, des dizaines de milliers de personnes restaient handicapées à vie sans percevoir la moindre ressource. Parce qu'elles avaient, par exemple, traversé la chaussée sans faire attention. Une nouvelle loi met fin à cette situation. Les piétons, les cyclistes et les personnes transportées seront indemnisés automatiquement, sauf si leur « faute est inexcusable » et si elle est la cause exclusive de l'accident. En outre, les victimes les plus vulnérables, les enfants de moins de quinze ans et les personnes âgées de plus de soixante-quinze ans, seront dans tous les cas indemnisées quelle que soit leur part de responsabilité dans l'accident.

La vignette-assurance, obligatoire sur le pare-brise l'an prochain, devrait diminuer le nombre de voitures qui roulent sans assurance.

A

Administration

Voir aussi « Décentralisation », « Fonctionnaires »

Colbert ou Courteline? Les Français depuis longtemps sont partagés sur leur administration.

Mais chacun sait bien que l'administration sous ses multiples formes est la colonne vertébrale de notre société de droit. A tel point que les pays autrefois colonisés par la France en ont gardé au moins une structure : l'Administration.

C'est aussi une immense machine qui chaque jour édicte des milliers d'actes, prévoit, propose, répond à des demandes de toute nature.

UN INDICATEUR DE DÉMOCRATIE : L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Jusqu'à 1983 :

- Quarante procédures existantes, toutes liées à la notion de propriété (c'est l'expropriation pour utilité publique qui déclenche l'enquête);
- Pas de débat contradictoire, ni même d'information véritable des usagers.

Depuis 1983 :

- Une procédure unique, concernant tous les projets susceptibles d'affecter l'environnement, quel que soit le domaine (urbanisme, exploitation du sol et du sous-sol, équipements publics, installations classées, équipements ruraux, etc.);
- Et plus démocratique : élargissement des pouvoirs du commissaire enquêteur, véritable commission d'enquête obligatoire dans certains cas, accès des citoyens au dossier.

A

Qui d'entre nous, y compris parmi les fonctionnaires, n'a jamais pesté contre la bureaucratie? Le chemin sera sans doute long pour que de chaque côté du guichet s'instaurent des relations plus équilibrées, plus humaines. Mais nous y sommes engagés.

Stopper la prolifération des bureaux

A partir du 20 juillet 1983, la mission sur la réorganisation des administrations centrales a proposé de nombreuses mesures de rationalisation des structures et de déconcentration des procédures, qui commencent à être appliquées.

Des organismes et commissions devenus inutiles ont été supprimés : quarante-deux ont disparu en 1982 et treize en 1984.

Simplifier les formalités

La procédure des « trains » périodiques de simplifications a été poursuivie. Sur 271 propositions émanant des ministères, du médiateur ou des Centres de renseignements administratifs, 64 ont été retenues et 55 sont en cours d'examen.

Pour les entreprises, une commission spécialisée (« Cosiforme ») a été créée. Elle s'est préoccupée du regroupement des diverses déclarations fiscales ou sociales que doivent remplir les entreprises dès lors qu'elles emploient des salariés.

Les centres de formalités des entreprises (guichets uniques) ont été généralisés. L'ensemble du territoire sera couvert fin 1985.

La simplification des formulaires a été poursuivie par le C.E.R.F.A. (Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs). De 1981 à 1983, sept cents imprimés ont été supprimés. La lisibilité des formulaires pour les déficients visuels a été améliorée.

A Mettre fin à l'anonymat

La levée de l'anonymat des fonctionnaires, qui comptait au nombre des souhaits les plus fréquemment exprimés par le public lors de la « semaine de l'administration », a été décidée le 30 janvier 1985. Désormais, les correspondances

LA TROISIÈME VOIE D'ACCÈS À L'E.N.A.

La haute fonction publique a été traditionnellement dominée par les fils de familles les plus aisées. Pour diversifier le recrutement, le gouvernement a créé une « troisième voie » d'accès à l'E.N.A. : des personnes ayant fait la preuve de leurs compétences et de leur dévouement à l'intérêt général doivent pouvoir y entrer.

Le nouveau recrutement s'adresse aux personnes de moins de quarante et un ans ayant exercé pendant huit ans au moins certaines responsabilités électives dans les collectivités territoriales, dans les instances de direction des organisations syndicales de salariés et de non-salariés ou les instances dirigeant des associations reconnues d'utilité publique et des organismes mutualistes ou sociaux.

Aucun diplôme antérieur n'est exigé des candidats et les conditions d'ancienneté sont fonction des années passées au service de l'intérêt général et non plus au service de l'État proprement dit.

Les candidats, une fois admis, reçoivent une formation dispensée par l'École nationale d'administration et sont affectés dans la limite de un pour cinq aux différents corps recrutés à partir de cette école.

Dans la promotion sortie en juin 1985, on relève, par exemple, un chef d'entreprise de quarante-deux ans, conseiller général (d'opposition), qui entre au Conseil d'État; un syndicaliste C.F.D.T. qui rejoint l'inspection des Finances; un industriel, vice-président d'une chambre de commerce qui a choisi le ministère de l'Industrie; un maire, conseiller général (M.R.G.) qui entre dans les tribunaux administratifs.

administratives doivent indiquer clairement le nom de la personne chargée du dossier et l'adresse de son service. Le nom des agents doit être apposé sur la porte de leur bureau ou sur le guichet auquel ils travaillent. Ces mesures, destinées à améliorer la qualité des relations entre les agents et les usagers, ont été généralisées à l'ensemble des services le 2 mai 1985.

L'administration au service du public

Les centres « Administration à votre service » (il en existe aujourd'hui douze) offrent au public des services d'accueil, d'orientation, d'information et d'aide aux démarches.

Une campagne associant les fonctionnaires et les usagers au processus de réforme a été menée du 3 au 8 décembre 1984 sur le thème « Faire aboutir une idée ». De nombreuses propositions de simplification et d'amélioration du service ont été recueillies et sont étudiées, soit au niveau local, soit au niveau national.

Une brochure intitulée « L'information administrative : des droits nouveaux », destinée à mieux faire connaître au public le droit d'accès aux documents et fichiers administratifs, a été diffusée gratuitement.

Le décret du 28 novembre 1983 sur l'amélioration des relations entre l'administration et le public impose désormais aux administrations d'accuser réception des demandes dont elles sont saisies, en indiquant le service ou l'agent chargé d'instruire le dossier et le délai à partir duquel naît une décision implicite de rejet. Elles doivent transmettre d'office au service compétent les demandes qui leur ont été adressées par erreur. Il est désormais obligatoire de recueillir les observations écrites des intéressés ou de les recevoir personnellement lorsqu'il est envisagé de prendre à leur égard une décision défavorable. Enfin, on doit indiquer, dans la notification d'une telle décision, les voies et les délais de recours.

A

Agriculteurs

La première nation agricole de l'Europe : c'est la France. Son agriculture : une des meilleures branches exportatrices de l'économie. Les industries agro-alimentaires : au premier rang des grands secteurs industriels du pays avec une production de 473 milliards de francs, devant le bâtiment et les travaux publics. Mais les agriculteurs n'ont pas toujours recueilli leur juste part : de 1974 à 1981, le pouvoir d'achat du revenu agricole a diminué de 11 % en valeur réelle. Raison : l'augmentation constante des charges de l'exploitation et la diminution simultanée des prix agricoles. L'exode agricole s'est poursuivi : deux cent quarante-deux emplois agricoles disparaissaient chaque jour au cours de cette période, tandis que nombre de jeunes agriculteurs connaissaient un endettement considérable et des difficultés financières.

Après ces huit années de baisse, le revenu agricole, malgré un recul en 1983, s'est redressé : + 3,5 % en 1981, + 8,2 % en 1982, – 3 % en 1983, mais + 1,5 % en 1984. En quatre ans, le revenu agricole a donc progressé de 10 % en pouvoir d'achat, soit en moyenne 2,5 % par an. Origine de ces résultats :

Une action vigoureuse à Bruxelles

La France a proposé à ses partenaires, en septembre 1981, le retour aux principes fondamentaux de la politique agricole commune, notamment la préférence communautaire et l'unité de marché. L'Europe doit vendre partout, mais d'abord à l'Europe.

Des prix à peu près corrects ont été obtenus à Bruxelles pour les producteurs nationaux (+ 5 % pour la campagne 1984-1985).

A

En ce qui concerne la réduction de la collecte laitière, notre pays s'en tire bien puisque l'ampleur de la réduction acceptée par nos partenaires est bien supérieure à la nôtre : 7,8 % en R.F.A., 6 % au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni contre seulement 3 % en France. Et cinquante mille producteurs ont bénéficié des mesures de cessation d'activité dans notre pays, ce qui a permis de poursuivre l'investissement dans cette branche.

Les nouveaux règlements communautaires pour les fruits et légumes (1983), pour la pêche et pour le vin (1984) marquent une étape importante dans l'amélioration de l'organisation commune des marchés.

Une meilleure organisation des marchés

Les offices par produits ont été créés par la loi du 6 octobre 1982. En associant les pouvoirs publics et les professionnels, ils permettent une plus grande stabilité des marchés. Les professionnels sont majoritaires dans les conseils de direction.

Des mesures sociales et structurelles importantes

La retraite à soixante ans a été introduite le 1er avril 1983 pour les salariés agricoles justifiant de trente-sept annuités et demie d'assurance.

Les crédits consacrés à la dotation d'installation des jeunes agriculteurs ont été multipliés par 3 entre 1980 et 1985. Le nombre des bénéficiaires s'est également accru, passant de huit mille à quatorze mille, presque deux fois plus.

Les jeunes agriculteurs qui s'installent depuis le 1er janvier 1982 ont droit à une réduction de 50 % sur leur bénéfice imposable des cinq premières années d'activité.

Les crédits permettant de consentir des prêts à bas taux d'intérêt aux agriculteurs sont passés de 5,4 milliards en 1981 à 6,5 milliards en 1984. Pour les jeunes agriculteurs,

Ces crédits sont passés de 2,4 milliards en 1981 à 4,3 en 1985, soit une augmentation de 80 %.

La loi du 2 août 1984 sur le contrôle des mutations et des cumuls, et modifiant le statut du fermage, a permis de garantir la stabilité des exploitants.

Les lois sur l'enseignement agricole public et privé ont permis au gouvernement de servir la double cause de la qualité de l'enseignement et de la paix scolaire. Le ministère de l'Agriculture, responsable de la formation des agriculteurs, a redéployé les moyens nécessaires pour satisfaire cette priorité.

Avec la réforme de la fiscalité agricole inscrite dans la loi de finances initale pour 1984 et les progrès réalisés dans le budget de 1985, on s'achemine vers une plus grande clarté des revenus agricoles tout en recherchant les simplifications nécessaires sur le plan de la comptabilité et des procédures.



Alcoolisme

La consommation d'alcool baisse régulièrement en France. Elle est passée de 16 litres d'alcool pur en 1978 à 13 litres par personne. C'est encore trop.

Mais nous avons enfin perdu le « ruban bleu » mondial de l'alcoolisme.

Les années 1970 avaient vu le problème devenir une des

grandes priorités nationales. Depuis 1981, la création de la vignette sur des boissons alcoolisées de plus de vingt-cinq degrés (octobre 1982) ainsi que le lancement, sous l'égide du secrétariat d'État à la Santé et du Comité français d'éducation pour la santé, d'une grande campagne de prévention de l'alcoolisme (« Un verre ça va... »), ont des effets positifs.

Avec la loi du 8 décembre 1983, la conduite sous état alcoolique devient un délit qui entraîne un mois à un an de prison dès le taux de 0,8 gramme (au lieu de 1,20 auparavant).

Allocations familiales

Voir aussi « Famille »

– Combien gagnez-vous par mois?

– Je gagne sept mille francs avec les allocations familiales pour mes deux enfants.

Cette réponse est fréquente chez les salariés. Elle montre l'importance des allocations familiales pour les familles, qui les intègrent dans leur revenu réel.

Il était légitime d'y être attentif et de relever ces prestations.

Entre 1981 et 1985, les allocations familiales pour une famille avec deux enfants ont doublé. Elles augmentent de plus de 60 % pour les ménages avec trois ou quatre enfants (voir « Famille »).

	JANVIER 1981	JUILLET 1985	% D'AUGMENTATION
Allocations familiales			
2 enfants	251,44	525,45	108 %
3 enfants	710,61	1 182,27	66 %
4 enfants	1 120,58	1 847,30	64 %

A Aménagement du territoire

Le territoire national a été marqué par la crise : déclin des zones industrielles traditionnelles (Nord, Lorraine), dévitalisation de la campagne et de la montagne. Dans le même temps, la région parisienne, Rhône-Alpes et la façade méditerranéenne continuaient à se développer. Loin de les estomper, la crise a aggravé les disparités régionales.

Quinze pôles de conversion ont été mis en place en 1983 dans les secteurs en difficulté. Ils ont permis de maintenir le plus possible l'emploi tout en mettant en place les équipements nécessaires à l'avenir. En 1984, 3,5 milliards de francs leur ont été consacrés. 10 000 emplois y ont été créés.

Il fallait inciter davantage à investir dans les régions. La prime à l'aménagement du territoire a été décentralisée et simplifiée. Les contraintes qui pesaient sur les entreprises désireuses de s'installer dans la région parisienne (procédure d'agrément) ont été allégées.

Les investissements étrangers ont été encouragés. La prospection a été renforcée grâce aux nouveaux bureaux de la D.A.T.A.R. à l'étranger. Des contrats de plan ont été signés avec les vingt-deux régions de métropole.

L'aménagement du territoire ne doit pas seulement panser les plaies des zones sinistrées. Il doit favoriser la modernisation, préparer l'avenir du pays.

En ce sens : la mise en place du schéma directeur de développement des instituts universitaires de technologie (I.U.T.); la réalisation, conjointement avec les collectivités locales et les entreprises, de technopôles régionaux; la décentralisation des grands organismes de recherche (C.N.R.S.); la création de centres régionaux d'innovation et de transfert technologique; le lancement du projet « Urba 2000 » à Lille-Roubaix-Tourcoing et à

Bayonne-Biarritz, vitrine des performances de la technologie française et de leur insertion dans la vie de tous les jours.

A

CARTE DES PÔLES DE CONVERSION

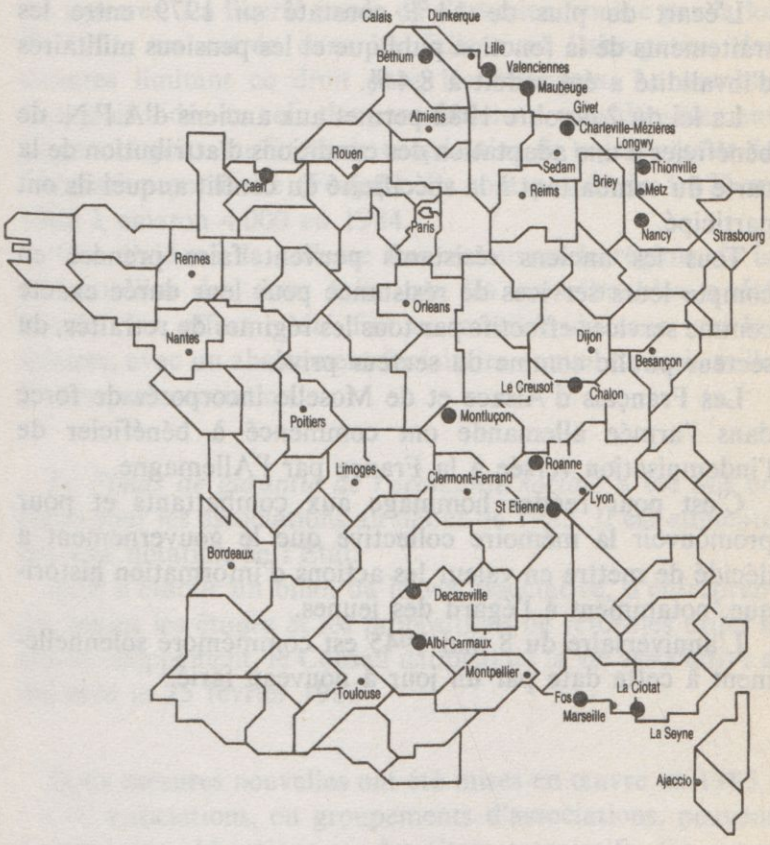

Anciens combattants

Ils sont quatre millions : ceux qui ont connu la « Grande Guerre » de 1914-1918, ceux des anciens territoires d'outre-mer, ceux de 1939-1945, d'Indochine et d'Algérie. Ils ont combattu sous le drapeau français. Sans compter les victi-

Ames de guerre, déportés, fils de tués, veuves de guerre, et bien des « martyrs vivants » qui ne sont jamais remis des guerres qu'a connues la France depuis soixante-dix ans. « Ils ont des droits sur nous », disait-on en 1920. Ces droits ont été étendus depuis 1981.

L'écart de plus de 14 % constaté en 1979 entre les traitements de la fonction publique et les pensions militaires d'invalidité a été réduit à 8,4 %.

La loi du 2 octobre 1982 permet aux anciens d'A.F.N. de bénéficier d'une adaptation des conditions d'attribution de la carte du combattant à la spécificité du conflit auquel ils ont participé.

Tous les anciens résistants peuvent faire prendre en compte leurs services de résistance pour leur durée exacte comme services effectifs par tous les régimes de retraites, du secteur public comme du secteur privé.

Les Français d'Alsace et de Moselle incorporés de force dans l'armée allemande ont commencé à bénéficier de l'indemnisation versée à la France par l'Allemagne.

C'est pour rendre hommage aux combattants et pour promouvoir la mémoire collective que le gouvernement a décidé de mettre en valeur les actions d'information historique, notamment à l'égard des jeunes.

L'anniversaire du 8 mai 1945 est commémoré solennellement à cette date par un jour à nouveau férié.

Associations

Près d'un Français sur deux est membre de l'une des cinq cent mille associations existantes, qui emploient sept cent soixante seize mille salariés et occupent six cent mille bénévoles.

A

Quel capital de solidarité face à l'égoïsme de crise dont notre société est atteint! Écoles de civisme, les associations aident les citoyens à se sentir responsables dans l'entreprise de modernisation de notre pays.

Depuis 1981, les associations ont fait l'objet de nombreuses mesures. La liberté totale de s'associer, voulue par la loi de 1901, est entrée dans les faits avec l'abrogation des mesures limitant ce droit pour les étrangers. Le nombre d'emplois aidés au sein des associations a considérablement augmenté grâce au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep). Ils sont passés de 1 477 en 1980 à environ 4 000 en 1984.

Afin d'aider à la collecte des ressources le régime de la déductibilité des dons faits par les contribuables a été étendu. Un effort a été fait en matière de taxe sur les salaires, avec un abattement forfaitaire annuel de trois mille francs par association.

Le Fonds de garantie de l'économie sociale a été mis en place pour les associations au début de 1985. Il est alimenté par une dotation de l'État.

Afin d'établir un bilan de la vie associative, d'entreprendre toutes les études et les propositions de réformes utiles à son développement, le Conseil national de la vie associative a été créé le 25 février 1983.

Deux mesures nouvelles ont été mises en œuvre en 1985 :

Les associations, ou groupements d'associations, peuvent émettre des obligations ou des titres associatifs. En ayant accès au marché financier, les associations qui développent des activités économiques pourront trouver grâce à ces sources de financement, le moyen de renforcer leurs fonds propres.

Le Fonds national de développement de la vie associative a été doté de vingt millions de francs. Il contribuera à des actions de formation de bénévoles, à des études ou à des

A recherches capables d'améliorer l'efficacité des associations et de développer les innovations. Ce fonds sera alimenté par une partie du prélèvement sur les enjeux du P.M.U.

Audiovisuel

Voir aussi « Cinéma », « Presse »

« Je crois que depuis 1981 le développement de l'audiovisuel va dans le bon sens. La création de la Haute Autorité est une bonne chose. La loi de 1982 a mis fin au monopole, et le chef de l'État a annoncé récemment l'ouverture de l'audiovisuel au privé », déclarait Christine Ockrent au *Nouvel Observateur* le 5 avril 1985.

« Dans le bon sens », c'est-à-dire vers le plus grand affranchissement possible des contraintes anciennes de la technique. Et de la tutelle du pouvoir politique.

Ainsi la loi du 29 juillet 1982 a fixé le cadre d'une nouvelle organisation de la communication audiovisuelle en France.

Il n'était plus supportable que le pouvoir politique désigne les responsables des chaînes, intervienne sur le contenu des programmes, pousse au licenciement ou à la « mise au placard » de journalistes jugés trop indépendants.

C'est pour assurer l'indépendance du service public, pour veiller à la satisfaction des différentes catégories de public et à la libre expression des divers courants de croyance, de pensée et d'opinion qu'a été créée la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, gardienne des « libertés audiovisuelles ». Composée de neuf membres irrévocables nommés pour neuf ans, elle veille à l'indépendance du service public, nomme les présidents des chaînes, autorise les radios locales.

Maintes fois demandée mais jamais accordée, la suppression du monopole permet le développement de nouveaux moyens d'expression. Mille trois cents radios locales privées, auparavant pourchassées et saisies, ont pu commencer à